



Plan de Prévention des Risques Miniers du bassin lignitifère de Saint-Didier-de-la-Tour
Enquête publique du 30 septembre 2021 9 h au 5 novembre 2021 12 h

Observation de la commune de SAINT-ANDRE-LE-GAZ

à monsieur Bernard GIACOMELLI commissaire-enquêteur

Je vous prie de trouver ci-joint les observations de la commune de St André le Gaz qui sont issues de nos remarques transmises après la réunion de présentation aux communes concernées en février 2021 et les échanges qui ont suivi.

Nous sommes favorables à la finalisation de ce PPRM nécessaire à la protection des personnes et des biens. N'ayant pas de nouvelles remarques, nous n'avons pas renouvelé celles-ci lors de la concertation des personnes et organismes associés en mars 2021.

Voici nos observations :

1^{ère} observation concernant la note de présentation & 2.2.4 Risques naturels :

La commune dispose d'une carte des aléas (avril 2020).

Elle est concernée par le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'EPAGE Bourbre.

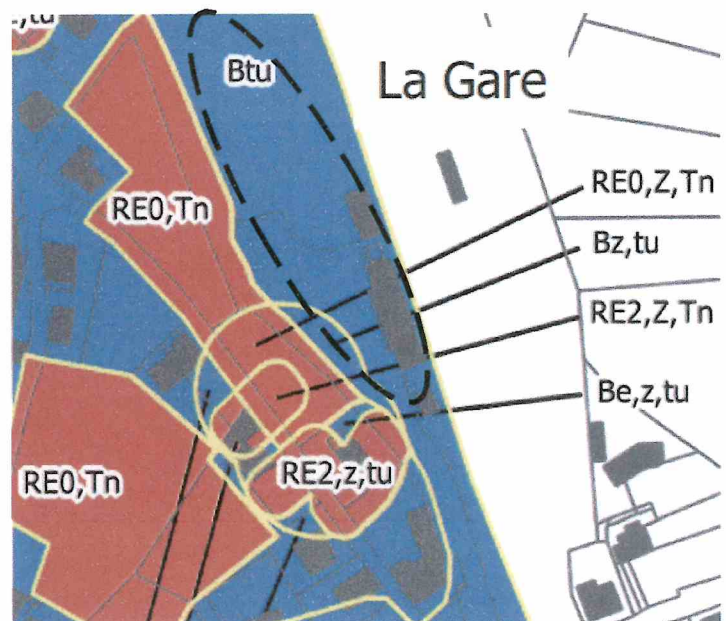
2^{ème} observation concernant le zonage réglementaire :

La concession de Bas-Verel est notée de 1861 à 1864 (*) or la gare date de 1861.

Il semble donc impossible que les plateformes creusées de l'espace ferroviaire notées « Btu » (bâtiments, parvis gare, voies de garage) soient concernées par le PPRM même si celles-ci étaient intégrées au périmètre d'étude initial.

Le pôle d'échanges de la gare de St André le Gaz est reconnu au niveau régional et des aménagements sont prévus sur le parvis faisant suite aux travaux SNCF déjà réalisés (voies, quais, passerelle, ..).

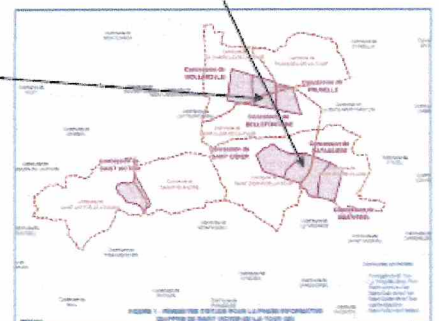
Ces aménagements concernent la Région, le département, la communauté de communes et la commune.



* Présentation Réunion publique du 28/09/2021 p21 :

Historique : les sept titres miniers ont été attribués en 1861. La période d'exploitation principale s'étend de 1861 à 1880. Avant l'institution des concessions, le lignite était extrait artisanalement par les habitants sur les affleurements. Les exploitations ont souvent rapidement périclité en raison du manque de moyens engagés, de la faible épaisseur de la couche, des problèmes d'infiltration d'eau, du manque de main d'œuvre et de la concurrence d'autres combustibles.

Les concessions où l'exploitation s'est réellement développée sont Saint Didier et Ratassière, au Sud et Bellefontaine au Nord.

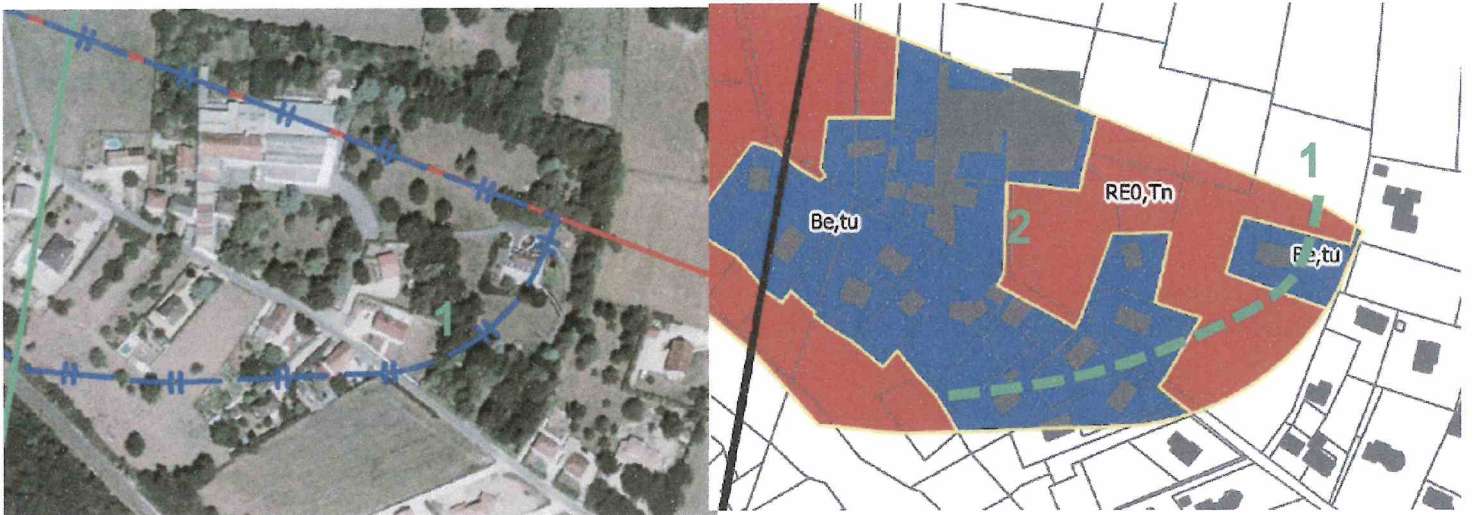




3^{ème} observation concernant le zonage réglementaire

Sur le secteur « Ratassière - rue Molière », voir si le zonage Be,tu & RE0,Tn peut être légèrement reculé, celui-ci débordant assez largement de la zone de « travaux miniers supposés » (1).

Concernant l'entreprise Jabouley, voir si la zone Bleu peut avancer sur la zone Rouge afin de laisser une possibilité de création de parking.



Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mon profond respect.

André GUICHERD
Adjoint à l'urbanisme

P/O Le Maire
André GUICHERD
3^{ème} Adjoint
Délégation générale de signature

